

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

- Le lundi de 9h00 à 12h00
- Le jeudi de 9h00 à 12h00
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022-2023

Ces inscriptions scolaires s'adressent uniquement aux enfants entrant pour la première fois en maternelle ou aux enfants nouvellement domiciliés à Bretteville.

L'instruction est obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans. Pour la rentrée scolaire 2022-2023, les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année 2022 (soit les enfants nés en 2019) doivent être scolarisés.

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée 2022-2023.



Procédure des inscriptions :

À la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat : 1 rue du Vieux Château – 50110 Bretteville

Documents à fournir :

- Copie du livret de famille,
- Copie de la page vaccins dans le carnet de santé de l'enfant,
- Copie d'un justificatif de domicile (de moins de trois mois),
- Copie du certificat de radiation délivré par l'école fréquentée précédemment.

CARNAVAL

La municipalité de Bretteville organise le mercredi 27 avril 2022 de 14h00 à 17h30 le carnaval de Bretteville.

Déroulement :

14h00 : Rendez-vous parking de la plage.

14h30 à 15h30 : Déambulation derrière le char sono puis retour à la salle polyvalente

16h00 – 17h00 : Spectacle pour les enfants

17h00 – 17h30 : Goûter pour les enfants et les parents

Circuit :

Départ parking de la plage – traversée de la RD116 – route de la plage – route des chênes – chemin des brûlés – traversée de la RD 116 – route du Fort – traversée de la RD 116 – route du Vieux Château – arrivée à la salle polyvalente



Manifestations à venir

27 avril	=>	Carnaval
29 avril	=>	Spectacle théâtralisé (Espace Culturel et de Loisirs) BRASSENS « raconté avec ses mots et ses chansons » par Jean-Pierre SAINT, salle Chênevière
30 avril	=>	Repas dansant (La Chesnée), salle polyvalente
1 mai	=>	Rando déchets dans la commune avec Commission environnement
6 mai	=>	Soirée débat sur projet piscine EDF à la Hague
8 mai	=>	Cérémonie commémorative, monuments aux morts
29 mai	=>	Concert fête des mères (Chorale Aux quatre vents), église
Début juin	=>	Tournoi des familles (Football Club), stade
12 juin	=>	Vide grenier/concours pétanque (Amicale Brettevillaise), terrain de la Houquette
18 juin	=>	Connerie 100 bornes (VTT Canette) – rando VTT 100 kms
30 et 31 juillet	=>	Fête champêtre (Amicale Brettevillaise), terrain de la Houquette
6 et 7 août	=>	Ball Trap (société Chasse)

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 59

AVRIL 2022

✓ Le Mot du Maire

✓ La poubelle de demain, une révolution pour le Cotentin

✓ Finances

✓ Informations diverses

Page 1

Page 2 et 3

Page 4 et 5

Page 6, 7 et 8

Le mot du maire

Le 10 avril dernier j'ai vu des Brettevillaises et Brettevillais venir voter en nombre. Nous connaissons le résultat du premier tour de cette élection présidentielle. Je souhaite que vous soyez aussi nombreux à venir vous exprimer le 24 avril prochain. Le lundi 25 rien ne sera changé dans notre vie quotidienne, nous aurons tous notre vie à mener. Le temps des promesses sera fini et la campagne des législatives commencera.

A Bretteville le calendrier des manifestations culturelles et festives va se dérouler normalement, tous les membres et bénévoles des associations vont donner de leur temps et de l'énergie pour que notre commune soit agréable à vivre.

Le 1^{er} Mai à 14h rdv à la mairie pour une balade dans nos chemins, nous en profiterons pour ramasser tous les déchets qui traînent (organisation Commission Environnement).

Le 6 mai à 19h salle polyvalente réunion publique sur le projet de piscine EDF sur Orano la Hague. C'est à la demande d'un habitant de Bretteville et du Conseil Départemental que nous mettons à disposition la salle, avec la volonté de faire participer les citoyens à un débat qui engage notre territoire.

Vous avez une présentation du budget communal dans ce bulletin, la Trésorerie a donné un avis favorable à notre gestion raisonnée. Nous investirons dans la réfection totale de l'éclairage public en optimisant en nombre et en qualité les points lumineux.

Nous continuerons l'entretien des voiries et bâtiments municipaux.

Nous ne changerons pas les tarifs communaux et les taux d'imposition.

Jean-Paul MAZE

Site internet : www.bretteville50110.fr

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110



Panneau Pocket : Bretteville



PanneauPocket

URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)

09.72.67.50.50

URGENCES GAZ

08.00.47.33.33



URGENCES/ASTREINTES EAU

02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67

LA POUBELLE DE DEMAIN, UNE RÉVOLUTION POUR LE COTENTIN



47 809 tonnes, c'est 5 Tour Eiffel, 6 Phares de Gatteville, 7 Éléphants d'Afrique, mais également le poids des déchets non valorisables déposés par les habitants du Cotentin dans leur poubelle noire sur une année !

Ces déchets ne sont malheureusement ni triés, ni valorisés et achèveront leur vie dans un centre d'enfouissement, sans qu'une seconde chance ne puisse leur être offerte.

Un état de fait qui pousse le Cotentin à repenser complètement son fonctionnement et à agir en conséquence en se basant sur 3 actions maitresses :

- Réduire ses déchets
- Réutiliser ses objets et biodéchets
- Trier ses emballages et papier

L'État attend beaucoup des collectivités territoriales pour mettre en place toutes les mesures nécessaires et ainsi répondre aux objectifs ambitieux qui leur sont confiés : réduire de 50% des déchets enfouis, valoriser 100% des biodéchets à la source et trier 100% des emballages plastiques et papiers.

En 2022, le Cotentin investira ainsi son énergie dans les réponses à apporter à ces objectifs.

Au programme :

- Un tri facilité avec 100% des emballages plastiques et des papiers recyclés et plus de 100 colonnes de points d'apport volontaires supplémentaires installées
- Une collecte adaptée pour correspondre au mieux au fonctionnement des habitants

Des composteurs gratuits pour que le compost soit à portée de potager.

NOUVEAU : 100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

A ce jour, les habitants du Cotentin produisent en moyenne 259 kg de déchets par an qui ne pourront être valorisés, car déposés dans la poubelle noire.

Pour réduire cette quantité, le Cotentin proposera tout au long du second semestre et de manière échelonnée, un tri facilité à ses habitants. En plus des bouteilles et flacons, 100% des emballages et papiers pourront désormais être déposés dans le bac jaune. Un geste qui permettrait de réduire sa poubelle noire à hauteur de 169 kg par an et par habitant. Puis, si le compostage est mis en application, seuls les déchets n'ayant pas de filière de retraitement arriveront dans les centres d'enfouissement, soit seulement 94 kg par an et par habitant.

Nouveau ! En plus des bouteilles et flacons, vous pourrez déposer dans votre poubelle jaune :

- tous les pots et tubes : yaourt, beurre, crème fraîche, fromage banc, dentifrice, crème hydratante, etc.
- tous les sacs et sachets en plastique : légumes et fruits, fromage, éco-recharges, films autour des revues, film autour des packs de lait ou des rouleaux de papier-toilette, etc.

PRESTATAIRE DE SERVICE

Madame Myriam TANGUY (habitante de Bretteville)

Tél : 06.50.46.44.49

mtanguy50@hotmail.fr

SIRET : 90929132000010

Prestataire pour Airbnb et particuliers

Services fournis :

- Accueil et départ
- Etat des lieux
- Entretien de la location entre 2 locataires
- Mise en place du linge

CABINET D'INFIRMIÈRES



De gauche à droite :

Mme Delafosse, Mme Cauchard, Mme Philpott et Mme Billiou

Du changement au cabinet des infirmières. Suite au départ de Karine VASSELIN, nous vous annonçons l'arrivée d'Elsa PHILIPPOT.

Coordonnées :

8, route des Chênes – 50110 BRETTEVILLE

Tél : 02.33.54.41.46

REPRISE CONCESSION CIMETIÈRE

En application de la législation funéraire et dans un souci de préserver l'aspect général et fonctionnel du cimetière, la commune va s'engager dans un programme de mise en conformité du cimetière communal. De ce fait, une procédure de reprise des concessions arrivée à échéance va prochainement débuter. A titre d'information, la liste des concessions sera déposée et tenue à la disposition du public en Mairie. La liste sera consultable aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Une plaquette d'information sera également apposée sur chacune des concessions concernées.

Les familles sont priées de se faire connaître en Mairie.



INFORMATIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Monsieur le Maire, les A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E. Requis, invitent les enfants de Bretteville à assister à la cérémonie du 8 mai 2022 qui aura lieu suivant le programme établi comme suit :

- 12h00 Rassemblement au Monument aux Morts de Bretteville (Eglise)
Envoi des couleurs (par un ancien combattant)
Dépôt de gerbes et de bouquets par les enfants
Lecture des messages
Appel des morts (Minute de silence)
Sonnerie aux morts
Sonnerie la Marseillaise
Chant des partisans



Après la cérémonie, distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur traditionnel offert par la municipalité à la salle de la Chênevière.

SPECTACLE THÉÂTRALISÉ

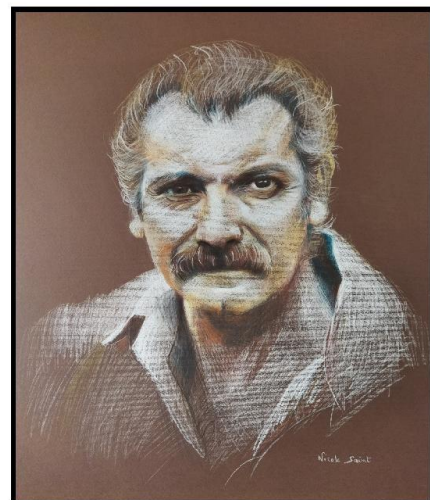
Bibliothèque de Bretteville

spectacle théâtralisé

BRASSENS

"raconté avec ses mots et ses chansons"

Par
Jean Pierre Saint



Vendredi 29 Avril

20 h 30

Salle de la Chênevière

entrée gratuite

Réservation recommandée au 06 84 01 22 25

- toutes les barquettes de viande, charcuterie, poisson ou légume, et boîtes de pâtisseries, etc.
- tous les petits emballages métalliques : capsules et muselet de cidre et Champagne, capsule de café, papier de portion fromagère, etc.

UNE COLLECTE ADAPTÉE

En conséquence de ces actions, il est nécessaire de revoir l'organisation des collectes de déchets, afin de répondre au mieux à la réalité de production des habitants. C'est pourquoi, une nouvelle organisation apparaîtra de manière progressive tout au long de l'année.

Les collectes des recyclables (jaune) et des déchets ménagers non valorisables (noire) se feront à présent en porte-à-porte, ce qui signifie qu'un camion passera à chaque domicile pour collecter les habitants du Cotentin. Jusqu'alors la collecte des recyclables était majoritairement proposée en dépôt en point d'apport volontaire. Ainsi, les jours et les fréquences de collectes seront modifiés et mis à la disposition des habitants un mois avant la mise en application des collectes. L'information sera disponible sur le site internet lecotentin.fr ou mise à disposition dans les accueils des communes et des Pôles de Proximité.

Changement des jours et des rythmes de collectes

Phase 1 13 juin 2022

Phase 2 3 octobre 2022

Phase 3 28 novembre 2022

Phase 4 31 décembre 2022



Au fur et à mesure de la mise en application des nouveaux systèmes de collecte, le Cotentin va équiper gratuitement tous ses habitants :

- d'un bac individuel jaune pour y déposer 100 % des emballages et des papiers de votre foyer ;
- d'un bac noir pour les déchets résiduels ordinaires qui ne se recyclent pas et ne se compostent pas ;
- d'un composteur individuel gratuit, pour les biodéchets, si vous n'en avez pas encore.

Après avoir reçu un courrier prévenant du passage de la société SULO, cette dernière se rendra auprès de tous les foyers concernés dans un délai de 2 mois précédant le changement de collecte pour identifier les besoins matériels de chaque habitant et livrer gratuitement l'équipement nécessaire. Chaque habitant aura la possibilité de modifier le volume de son bac selon ses besoins et la composition du foyer.

FINANCES

Présentation du budget primitif 2022

Les finances communales, ce n'est pas si compliqué que ça !

Les finances communales, ce sont à priori des chiffres ... beaucoup de chiffres ! Faut-il pour autant aimer les chiffres pour comprendre quelque chose aux finances communales ? Cela aide, bien entendu. Au prix d'un minimum d'efforts et de persistance, tout le monde peut accéder à cette matière réputée technique, le spécialiste comme le curieux averti.

Intéressons-nous au budget communal, il s'agit d'un acte financier essentiel qui engage chaque année le conseil municipal. Le budget de Bretteville, par exemple, représente en 2022 une masse financière globale que les élus engageant de l'ordre de 2 291 410.07 d'euros, répartis en 1 604 717.15 d'euros pour les dépenses courantes de fonctionnement et 686 692.92 d'euros consacrés au financement de l'investissement.

Comment s'opèrent les choses ?

Tout commence officiellement et légalement, tous les ans, fin mars-début avril, par l'adoption du budget primitif par le conseil municipal, sur proposition du Maire et de la commission des finances. En adoptant le budget, les élus autorisent le Maire à utiliser la masse d'argent du budget pour régler les dépenses et pour encaisser les recettes de la commune. Ils ouvrent pour ce faire des crédits budgétaires, sommes que le Maire est libre d'engager dans la limite des montants autorisés. Il ne peut cependant pas les dépasser sans nouvelle autorisation du conseil municipal.

Le compte administratif de fin d'exercice retrace la bonne exécution du budget communal. Il permet la comparaison entre les prévisions et les réalisations de recettes et de dépenses.

Faire un budget, c'est prévoir !

Au moyen des recettes du budget, la commune fait face aux dépenses courantes, elle rembourse, intérêts compris, l'argent prêté par les banquiers et elle épargne dans la mesure du possible pour réaliser les travaux communaux indispensables ou utiles à tous.

D'où provient le plus gros des ressources ordinaires ?

En acquittant le montant des impôts locaux, le mois d'octobre venu, chacun de nous contribue de fait au budget communal, à hauteur de 2.19% du budget de fonctionnement, s'agissant de la fiscalité directe locale. Pour les 97.18% restants, il s'agit de la contribution que l'Etat apporte au budget (15.36%), et autres pour 81.82% de ressources.

Quel usage fait-on en Mairie des ressources communales ?

Les frais de personnel consomment 33% des ressources ; le remboursement de la dette d'emprunt (partie intérêts) ampute ces mêmes ressources de 0.37%. Les charges générales, achat de matières non stockables, services extérieurs et autres charges courants de gestion représentent 65.38% du budget. Les participations et subventions ne représentent que 1.25% des ressources.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2021.

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		87 570.61 €		653 529.74 €
Opéra. de l'exercice	365 998.24 €	209 887.55 €	945 957.75 €	1 034 481.24 €
TOTAUX	365 998.24 €	297 458.16 €	945 957.75 €	1 688 010.98 €
Résultat de clôture		-68 540.08 €		742 053.23 €

BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	421 568.31 €	013 Atténuation de charges	51 626.00 €
012 Charges de personnel	530 000.00 €	70 Produits des services	53 000.00 €
014 Atténuation de produits	30 799.00 €	73 Impôts et taxes	534 973.00 €
065 Autres charges gestion courante	84 000.00 €	74 Dotations et participations	273 958.00 €
066 Charges financières	5 900.00 €	75 Autres produits gestion courante	42 000.00 €
067 Charges exceptionnelles	30 300.00 €	77 Produits exceptionnels	1 000.00 €
042 Opérations ordres entre sections	1 626.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	648 160.15 €
023 Virement section d'investissement	500 523.84 €		
TOTAL			
DEPENSES	1 604 717.15 €	RECETTES	1 604 717.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	73 400.00 €	10 Dotations fonds divers réserves	114 843.08 €
20 Immobilisations incorporelles	9 000.00 €	13 Subventions d'investissement	57 300.00 €
204 Subventions d'équipements versées	281 626.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	400.00 €
21 Immobilisations corporelles	64 000.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	500 523.84 €
23 Immobilisations en cours	313 026.00 €	024 Produits des cessions d'immo.	12 000.00 €
4581 Opérations sous mandat	14 181.00 €	040 Opérations d'ordres entre sections	1 626.00 €
001 Solde exécution reporté	- 68 540.08 €		
TOTAL			
DEPENSES	686 692.92 €	RECETTES	686 692.92 €